

M. WOOLLIAMS: Monsieur le président, je désire répondre à cette remarque. Je ne crois pas que j'aie proposé cela. Cependant, comme j'étais le seul qui ait exprimé un avis contraire, je savais que je perdrais par un vote majoritaire et que M. Girouard serait le premier témoin convoqué. Vous savez qu'un membre de ce sous-comité a dit qu'il se déroule maintes intrigues que j'appellerai de la «pêche raffinée». Au sous-comité directeur, j'ai eu l'impression que M. Davey serait convoqué en raison d'une déclaration qu'il a faite hors de la Chambre, et c'est pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui. M. Davey a fait une déclaration à la presse; par la suite, une motion a été présentée et une certaine question de privilège a été soulevée à la Chambre. J'ai eu l'impression que M. Davey serait convoqué à titre de témoin et qu'il serait suivi de plusieurs autres témoins.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Tout d'abord, je mettrai aux voix l'amendement à la motion. Je vous prierais de m'écouter.

Il a été proposé que la motion soit modifiée de façon à ce que M. Keith Davey soit convoqué devant ce comité comme témoin. Le seul changement consiste à l'y inclure comme témoin.

Certains hon. DÉPUTÉS: Au vote!

M. PIGEON: Après M. Girouard.

Certains hon. DÉPUTÉS: Non, non.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Quels sont ceux qui approuvent l'amendement? Quels sont ceux qui s'y opposent? Je déclare que l'amendement est adopté.

Et maintenant nous en venons à la motion.

M. LEBOE: Monsieur le président, avant que la motion ne soit mise aux voix, puis-je signaler que l'on a parlé d'intrigues au sein de ce comité. Je m'y oppose vigoureusement. Nous devons considérer cette affaire du point de vue des faits et tenir compte des intérêts de la Chambre des communes et du Parlement. Je m'y oppose fortement et je désire que mes objections soient consignées au compte rendu.

M. RHÉAUME: Vu que j'ai employé cette expression et que l'honorable député du Crédit social s'y oppose, je la retirerai à condition qu'il n'existe aucune intrigue politique au sein de ce groupe.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Il semblerait que certains membres du comité désirent soulever des questions frivoles concernant la réputation de certaines personnes; on se renvoie ces questions de droite à gauche, mais nous devons les traiter de façon responsable.

Quels sont ceux qui approuvent la motion telle que modifiée? Quels sont ceux qui s'y opposent? Je déclare que la motion modifiée est adoptée.

M. DROUIN: Monsieur le président, je soulève une question de privilège, et je désire signaler que nous n'avons pas de sténographe de langue française ici aujourd'hui. Comme vous le savez, plusieurs députés de langue française désirent parler en cette langue au cours de ces délibérations. Comme il n'y a aucun sténographe de langue française ici aujourd'hui, il est possible que quelques passages soient mal traduits, et je n'attaque nullement la compétence des interprètes.

Nous désirerions que M. Girouard s'exprime en français. Si nous continuons comme actuellement, le témoin déposera en français. Ses dépositions seront traduites simultanément, avec tous les risques que cela comporte malgré, comme je l'ai dit, la compétence des interprètes. L'interprétation des témoignages sera transcrite par les sténographes de langue anglaise et ensuite ces témoignages seront retraduits en français. Il peut survenir maints risques dans cette traduction.